

CT des DDI du 13 décembre 2016 : déclaration liminaire de la CFDT

À l'ordre du jour de ce CT des DDI du 13 décembre figuraient deux points intéressant plus particulièrement les agents du MAAF :

- le **télétravail** dans les DDI, pour lequel la CFDT souhaite une mise en œuvre rapide ;
- la mise en place d'un **baromètre social** des DDI : la CFDT s'insurge contre la décision du secrétariat général du gouvernement de **supprimer les questions relatives au harcèlement moral et sexuel...** pourtant unanimement adoptées en groupe de travail. Que faut-il en comprendre ? De plus, le projet de baromètre social au MAAF n'avançant pas au même tempo, le SPAgri-CFDT s'interroge sur la coordination promise par l'administration et s'inquiète d'une exploitation des résultats à venir sans doute un peu difficile.

Les organisations sociales ont fait ajouter un point sur les projets de « secrétariat général commun » expérimentés dans la Sarthe et l'Eure. Sans étude d'impact, sans dialogue social, est-ce bien raisonnable, après avoir donné aux agents des illusions sur leurs missions, de leur en donner en plus sur l'organisation de leur travail ? En l'état actuel des choses, et au vu des modes opératoires de l'administration, la CFDT s'oppose à ces projets de mutualisation.

Myriam Prigent, représentante de l'UFFA-CFDT et membre du SPAgri-CFDT était présente.

Ci-dessous, la déclaration liminaire complète.

[Déclaration liminaire CFDT au CT DDI du 13 décembre 2016](#)